

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2005

Délibération n°2005-20

Date de convocation : 13/09/05
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 20
Suppléants : 11
Absents non remplacés : 3
Votants : 30

L'an deux mil cinq, le vingt neuf septembre à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. BOUILLLOT - M. ALLEMAND - M. BUIS - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MAIGRE - M. BEL - M. DUPONT - M. ROUCH -
M. FIDELE - M. ROCHEBONNE - M. MILON - M. FOURMENT
M. STANZIONE - M. MOUREAU - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
M. VERNET
Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. LELEU - Mme BERARD - M. QUIOT - M. GLASBERG - M. BERTLOT - M. BANACHE
M. BLANCO - Mme LAGET - M. PEREZ -
M. BLATIERE - M. LEMOSSE

ABSENT(S) NON REMPLACÉ(S) :

M. GUEDES - M. FORIEL DESTETZET - M. STACHETTI
Secrétaire de séance : M. FOURMENT

M. BOUILLLOT et M. ROUCHE arrivent après le vote de la délibération n°2005-19
M. MOUREAU arrive après le vote de la délibération N°2005-21



OBJET : Remboursement de frais à l'Agence d'Urbanisme

Rapporteur : M. Christian GROS

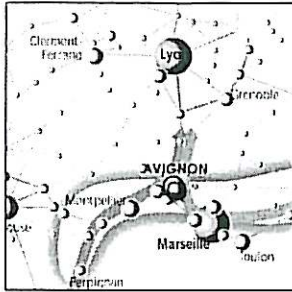
Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de la mise en place conjointe du syndicat mixte et de l'agence, et dans un objectif de rationalisation des coûts des deux structures, il a été envisagé dès le débat d'orientation budgétaire 2005 la mutualisation d'un certain nombre d'acquisitions mobilières (serveur et équipement informatique, copieur) et de services (ménage des locaux).

Il convient donc de définir les clefs de répartition des frais et de définir les modalités de remboursement à l'agence.

Il est proposé de procéder ainsi :

- investissement mobilier : au prorata du nombre d'utilisateurs (85% Agence - 15% Syndicat)
- ménage des locaux : au prorata des surfaces occupées (70% Agence - 30% Syndicat)
- copies : selon état des consommations



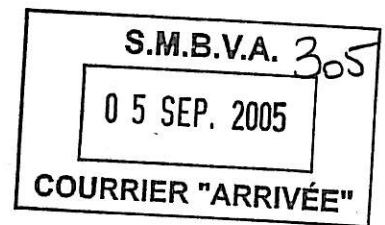
Avignon, lundi 5 septembre 2005



Syndicat mixte du Bassin de Vie d'Avignon
A l'attention de Me Cécile GLEYZON
Directrice

881 chemin de Gigognan
84000 AVIGNON

Objet :
Partage des charges communes
1^{er} semestre 2005



Refacturation des investissements à usage commun pour l'année 2005

P.J. :
Justificatifs selon tableau joint



Madame,

Dans le cadre de la convention de partage des charges communes établie avec notre Directeur, nous avons le plaisir de vous adresser la facture du 1^{er} semestre 2005, accompagnée des justificatifs relatifs aux prestations suivantes :

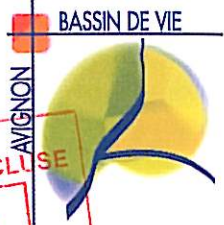
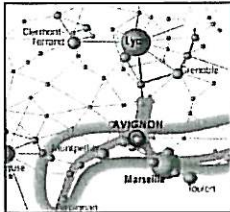
- ✚ Investissements 2005 : informatique et téléphonie à usage commun,
- ✚ « entretien hebdomadaire des locaux »,
- ✚ « utilisation du photocopieur couleur », selon état des consommations.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et restons naturellement à votre disposition pour tout complément d'informations.

Dans l'attente de votre aimable règlement, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Nadia ABBAS

Assistante de Direction



PARTAGE DES CHARGES - 1er SEMESTRE 2005
Du 1er février au 31 Juillet 2005

Agence d'urbanisme - Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon

**PARVENU A LA
 PREFECTURE DE VAUCLUSE
 11 OCT. 2005
 BUREAU DU COURRIER**

02/09/2005

	Coût semestriel TTC	Répartition Agence d'urbanisme exprimée en %	Répartition Syndicat mixte exprimée en %	Montant total Agence d'urbanisme TTC	Montant total Syndicat mixte TTC
INVESTISSEMENT 2005 - MATERIEL A USAGE COMMUN					
Téléphonie					
Licence GATEWAY 4T0 Carte 4T0	4 736,16 €	85	15	4 025,74 €	710,42 €
PC DIGITO RACKABLE 1794 €TTC/3 - Amortissement sur 3 ans	598,00 €	85	15	508,30 €	89,70 €
Installation de la téléphonie 3 Jours de prestations sur site coût unitaire TTC : 657,80 €	1 973,40 €	85	15	1 677,39 €	296,01 €
Informatique					
Licence SOPHOS - ANTI VIRUS	1 554,80 €	85	15	1 321,58 €	233,22 €
Acquisition du serveur autocom - V10 819,26 €TTC/3 - Amortissement sur 3 ans	273,08 €	85	15	232,12 €	40,96 €
PW5115 Onduleur Powerware 1000 VA 406,64 €TTC/3 - Amortissement sur 3 ans	135,55 €	85	15	115,21 €	20,33 €
Acquisition Serveur - ACER 5908,23 €TTC /3 - Amortissement sur 3 ans	1 969,41 €	85	15	1 674,00 €	295,41 €
Extension de garantie "serveur ACER " Amortissement sur 3 ans	99,20 €	85	15	84,32 €	14,88 €
Remise à niveau du système Informatique 3 Jours de prestations sur site coût unitaire : 657,84 €	1 973,40 €	85	15	1 677,39 €	296,01 €
Maintenance informatique Formule DA4 + Option contrôle à distance <i>Engagement annuel</i> Voir contrat entreprise DIGITO	8 881,11 €	85	15	7 548,94 €	1 332,17 €
AUTRES CHARGES COMMUNES					
Nettoyage					
Coût semestriel 2 passages hebdomadaires Période du 1er février au 31 Juillet 2005 (voir justificatifs joints)	4 981,58 €	70	30	3 487,11 €	1 494,47 €
Photocopieur					
Calcul sur coût résiduel selon état semestriel du volume copies (voir justificatifs joints)	coût unitaire noir et blanc 0,009 €THT	coût unitaire couleur 0,12 €HT			901,88 €
COUT TOTAL TTC					5 725,47 €

ds